

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 10 mars 2014 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h05, la mairesse déclare la séance ouverte.

No 4746-03-14
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour en y ajoutant le point 5.6 :

Don à l'organisme Dystrophie musculaire Canada

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 10 février et 20 février 2014

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt de rapports modifiés - Liste de contributions électorales de 100 \$ ou plus (élections du 3 novembre 2013)
- 5.4 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires
- 5.5 Rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ - Année 2013
- 5.6 Don à l'organisme Dystrophie musculaire Canada

6. Travaux publics

- 6.1 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6.2 Installation d'un luminaire de rue
- 6.3 Rapiéçage d'asphalte 2014
- 6.4 Taux de la location des machineries utilisées en 2014

Séance ordinaire du 10 mars 2014

- 6.5 Honoraires professionnels – Responsabilités de la Municipalité envers les résidents
- 6.6 Contrat – Drainage et réfection du chemin des Oies
- 6.7 Contrat – Balayage de chemins
- 6.8 Modification – Résolution 4560-09-13 Offre d'achat partie du lot 5 153 006

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Calendrier 2014 des activités du Service des Loisirs
- 7.2 Sorties – Camp de jour
- 7.3 Renouvellement d'adhésion – Association des camps du Québec
- 7.4 Autorisation - Barrage routier pour levée de fonds de la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
- 7.5 Formation – Bibliothèque
- 7.6 Proclamation – Fête nationale du Québec
- 7.7 Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec
- 7.8 Permis d'alcool - Fête nationale du Québec
- 7.9 Permis d'alcool – Soirée Reconnaissance des bénévoles
- 7.10 Modification - Protocole d'entente de la Coopérative de solidarité Hélios – Marché public

8. Urbanisme

- 8.1 Projet de Plan d'action – Conservation des sentiers
- 8.2 Remplacement congé de maternité – Service de l'Urbanisme et ouverture du poste temporaire d'assistant à l'Urbanisme - technologique
- 8.3 Demande de dérogation mineure 5, Bellevue
- 8.4 Demande de dérogation mineure 1000, des Nations
- 8.5 Demande de dérogation mineure 200, Godefroy

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Salaires des employés du Service de Sécurité Incendie – Année 2014

10. Environnement

- 10.1 Dépôt du rapport de conformité des bandes de protection riveraines
- 10.2 Colloque Éco-Corridors Laurentiens
- 10.3 Demande de financement municipal, activités 2014 – ABVLACS -
- 10.4 Achat mobilier – Parc municipal de l'Île Benoît
- 10.5 Représentante Tricentris

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Mot de la mairesse
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune

No 4747-03-14
Adoption des
procès-verbaux
des 10 février
et 20 février
2014

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère
et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des 10 février et 20 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4748-03-14
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 28 février 2014 pour un
montant de 218 028,30 \$ - chèques numéros 10018 à 10048.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de
février 2014 au montant de 172 397,32 \$ - chèques numéros 10049 à
10135.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 28 février 2014 sont
déposés au Conseil.

No 4749-03-14
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant
2 500 \$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Hydro Québec	2 838,00 \$
Hydro Québec	2 876,06 \$
Ville de Saint-Sauveur	5 400,00 \$
Manaction inc.	4 853,32 \$
SSQ Groupe financier	2 669,73 \$

Séance ordinaire du 10 mars 2014

SAAQ	4 126,29 \$
Bellemare & Gilbert architectes	4 400,00 \$
Corporation Financière Mackenzie	5 955,02 \$
Hébert Zurita architectes	3 750,00 \$
Ville de Sainte-Adèle	2 890,68 \$
Sifto	2 889,75 \$
Sifto	2 817,18 \$
Sifto	2 708,31 \$
Technofeu	6 068,74 \$
Logiciels Sport-Plus inc.	3 057,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4750-03-14
Dépôt de rapports
modifiés – liste
de contributions
électorales de
100 \$ ou
plus
(élections du
3 novembre
2013)

Deux rapports modifiés de la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons, dont le total est de 100\$ ou plus (élections du 3 novembre 2013) sont déposés au Conseil.

No 4751-03-14
Dépôt –
Déclaration
des intérêts
pécuniaires

Attendu qu'il n'y a aucune mention du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur Sylvain Charron dans les procès-verbaux des mois de décembre 2013 et janvier 2014;

La déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur Sylvain Charron est déposée au Conseil.

No 4752-03-14
Rapport des
totaux de
factures de
plus de
2 000 \$ -
année 2013

Attendu qu'en vertu de l'article 12 de la politique de gestion contractuelle de la municipalité, le directeur général doit remettre à chacun des membres du conseil municipal une liste de toutes les dépenses de plus de 2 000 \$ effectuées au cours de l'exercice financier précédent.

Le rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ pour l'année 2013 est déposé au Conseil.

No 4753-03-14
Don à
Dystrophie
musculaire
Canada

Don à l'organisme Dystrophie musculaire Canada.

Attendu que la municipalité s'est engagée à verser un don de 1 \$ par transport de « hose pack » au haut de la colline de la glissade du Parc Parent, jusqu'à concurrence de 500 \$;

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Attendu que les pompiers ont atteint leur objectif.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
et résolu à l'unanimité :

De faire un don de 500 \$ à l'organisme Dystrophie musculaire Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4754-03-14
Formation –
ADMQ

Attendu qu'une formation en ligne est donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) portant sur les divers aspects du système municipal québécois ainsi que des organismes gouvernementaux et associatifs.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur du Service des Travaux publics à participer à la formation en ligne offerte par l'ADMQ au coût de 323,00 \$ taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics

No 4755-03-14
Installation
d'un luminaire
de rue

Attendu que les résidents des 7, 10 et 13 chemin des Primevères ont demandé à la municipalité d'installer un luminaire de rue dans leur rond-point;

Attendu que la municipalité procèdera à l'achat de cinq (5) luminaires de rue en 2014 et que ceux-ci seront conservés en inventaire.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'installer un luminaire de rue au rond-point du chemin des Primevères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4756-03-14
Rapiéçage
d'asphalte 2014

Attendu que la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour le rapiéçage d'asphalte en 2013, que Pavage Jérastien avait fourni la plus basse soumission et que la Municipalité n'a pas utilisé les services

Séance ordinaire du 10 mars 2014

de pavage Jéromien en 2013, faute d'argent disponible;

Attendu que Pavage Jéromien s'est engagé à respecter les mêmes prix qu'ils avaient offerts en 2013;

Attendu que la Municipalité a des besoins en rapiéçage d'asphalte en 2014 pour une somme d'environ 20 000,00 \$.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De ne pas procéder par voie d'appels d'offres pour le rapiéçage d'asphalte en 2014 et d'utiliser les services de Pavage Jéromien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics

No 4757-03-14
Taux de location de la machinerie utilisée en 2014

Attendu que la Municipalité prévoit, comme par les années passées, réaliser des travaux de réfection de chemins;

Attendu que le comité du Service des Travaux publics recommande l'acceptation de la liste de taux de location 2014.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les taux de location de la machinerie utilisée quant à la réfection des chemins en 2014 qui sera réalisé en régie interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics

No 4758-03-14
Honoraires professionnels-responsabilités de la municipalité envers les résidents

Attendu que la Municipalité a reçu des demandes d'indemnisation de citoyens suite à des travaux de réfection de chemins;

Attendu que la Municipalité désire mieux comprendre ses responsabilités envers les résidents adjacents à un chemin en reconstruction;

Attendu que le Service des travaux publics a préparé trois cas types pour illustrer des situations vécues au cours des trois dernières années;

Attendu que le comité du Service des travaux publics recommande au Conseil de demander un avis juridique au cabinet Prévost Fortin D'Aoust dans le but d'éviter des conflits et des poursuites;

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Attendu que cet avis permettra aussi de préciser une ligne de conduite pour les travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust pour la réalisation de cette analyse et de soumettre un rapport écrit à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Prévost Fortin D'Aoust

No 4759-03-14
Contrat -
Drainage et
réfection du
chemin des
Oies

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les travaux de drainage et de réfection du chemin des Oies;

Attendu que neuf (9) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
David Riddell Excavation / Transport	89 217,33 \$
Construction T.R.B. Inc.	95 060,65 \$
9088-9569 Québec Inc.	95 870,24 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	99 078,63 \$
Les Excavations Gilles St-Onge Inc.	111 180,46 \$
Cusson-Morin Construction	119 233,10 \$
Excavation Serge Gingras Inc.	121 522,83 \$
Constructions Cyvex	142 262,02 \$
Saho Construction Inc.	154 181,48 \$

Attendu que la firme d'experts-conseils Équipe Laurence a effectué l'analyse de la conformité des soumissions et a recommandé la proposition du plus bas soumissionnaire, soit David Riddell Excavation / Transport.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de David Riddell Excavation / Transport pour les travaux de drainage et de réfection du chemin des Oies au prix de 89 217,33 \$, taxes comprises, le tout conformément à sa soumission du 28 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
David Riddell Excavation / Transport

No 4760-03-14
Contrat –
Balayage de
chemins

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Attendu que des soumissions par invitations écrites ont été demandées pour les travaux de balayage des chemins sur une distance d'environ soixante (60) kilomètres pour l'année 2014;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix excluant les taxes
Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	280,00 \$ / km
Groupe Villeneuve Inc.	336,40 \$ / km
Balais Nomad Inc.	455,00 \$ / km

Ces prix représentent le prix au kilomètre;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc. pour le balayage des chemins en 2014 au prix de 280,00 \$ du kilomètre, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc.

No 4761-03-14
Modification–
Résolution
4560-09-13
Offre d'achat
partie du lot
5 153 006

Attendu qu'il est nécessaire de modifier la résolution numéro 4560-09-13 adoptée par le Conseil lors de sa séance du 9 septembre 2013. Ladite résolution portait sur la vente d'un terrain situé sur le chemin du Bouton d'Or à Monsieur Vivian Tessier.

Attendu qu'il est nécessaire de préciser les modalités de la vente.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 4560-09-13 en spécifiant les éléments suivants :

1. De fermer une partie du chemin du Bouton d'Or connue et désignée comme étant une partie du lot 5 153 006 (chemin du Bouton d'Or) de forme triangulaire, Bornée vers :
 - le nord et le nord-est par une partie du lot 5 153 006 (chemin du Bouton d'Or);
 - et vers le Sud-Ouest par le lot 5 153 005,

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Mesurant :

- 8,10 mètres dans une ligne Nord
- 6,20 mètres dans une ligne Nord-Est
- et 13,63 mètres dans une ligne Sud-Ouest

Rattachement : L'extrémité Nord-Ouest de cette parcelle est située à 20 mètres (16,32 mètres + 3,68 mètres) au Sud-Est du coin Nord du lot 5 153 005, distance prise le long de la limite Nord-Est du lot 5 153 005. Tel que préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre, le 9 octobre 2013 sous le numéro 5811 de ses minutes;

2. De modifier les modalités du contrat de vente du terrain signé le 22 août 2013, pour qu'il soit permis que la signature dudit contrat soit faite entre la Municipalité et Monsieur Vivian Tessier, ou entre la municipalité et une entreprise appartenant à Monsieur Vivian Tessier.

D'entériner l'offre d'achat de Monsieur Vivian Tessier ou d'une entreprise lui appartenant quant à l'acquisition d'une partie du lot 5 153 006 du cadastre officiel du Québec au prix de 1,87 \$ du pied carré.

Les frais de lotissement, d'arpenteur-géomètre et notariés seront à la charge de Monsieur Vivian Tessier ou d'une entreprise lui appartenant.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation d'un acte de vente et tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Me Carole Forget

No 4762-03-14
Calendrier des événements
2014 du
Service des
Loisirs, de
la Culture et
de la Vie
communautaire

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le calendrier des événements 2014 du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4763-03-14
Sorties –
Camp de jour

Attendu que le coût d'achat de passes pour les Glissades d'eau est de 7 000 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Vie communautaire à faire l'achat de passes pour les Glissades d'eau de Saint-Sauveur au coût de 7 000 \$ taxes en sus pour le Camp de jour 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4764-03-14
Renouvellement
d'adhésion 2014 -
Association
des camps du
Québec

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère
et résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à l'Association des camps du Québec au
coût de 125 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4765-03-14
Autorisation –
Barrage routier
pour la
Guignolée
du Garde-
Manger
des
Pays-d'en-Haut

Attendu que l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut demande
à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs la permission de tenir un
barrage routier, le samedi 13 décembre 2014, pour son grand
événement annuel, la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-
Haut.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les responsables de l'organisme Garde-Manger des Pays-
d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et
Sainte-Anne-des-Lacs pour sa levée de fonds le 13 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Garde-manger des Pays-d'en-Haut

No 4766-03-14
Formation –
Bibliothèque

Attendu qu'une formation aura lieu au Réseau BIBLIO des Laurentides
quant à la prévention, l'entretien et la réparation des livres.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Madame Hélène Limoges, responsable de la bibliothèque,
à participer à la formation au Réseau BIBLIO à Sainte-Agathe-des-
Monts le 14 avril prochain, de 9 h à 16 h au coût de 75 \$, taxes en
sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la
municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4767-03-14
Proclamation –
Fête nationale
du Québec

Séance ordinaire du 10 mars 2014

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,
appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations du 23 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4768-03-14
Demande
d'aide
financière –
Fête
nationale du
Québec

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,
appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No. 4769-03-14
Permis
d'alcool –
Fête
nationale
du Québec

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,
appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande de permis d'alcool pour la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4770-03-14
Permis
d'alcool -
Soirée
Reconnaissance
des bénévoles

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la
Vie communautaire à faire une demande de permis d'alcool pour la
soirée Reconnaissance des bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4771-03-14
Modification
au protocole
d'entente entre
la Coopérative
de solidarité
Hélios – Marché
public

Attendu qu'il est important pour la municipalité de soutenir les
organismes locaux dans leurs initiatives et leur implication significative.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la
Vie communautaire à signer pour et au nom de la municipalité, le
nouveau protocole d'entente, avec les modifications telles que
proposées, entre la Coopérative de solidarité Hélios et la municipalité
et d'abroger la résolution numéro 4727-02-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Coopérative de solidarité Hélios

No 4772-03-14
Projet de
plan d'action –
Conservation
des sentiers

Attendu la volonté du conseil municipal de protéger et d'assurer la
pérennité des sentiers de plein air dans certains secteurs du territoire
municipal;

Attendu la nécessité d'assurer un usage continu et sécuritaire des
sentiers de plein air dans ces secteurs;

Attendu la nécessité de doter le Service des Loisirs, de la Culture et de
la Vie communautaire ainsi que le Service de l'Urbanisme d'un outil
visant la réalisation de la volonté du Conseil.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan d'action 2013-2016 des sentiers de plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Urbanisme
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4773-03-14
Remplacement -
Congé de
maternité –
Service de
l'Urbanisme

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Attendu que le départ en congé de maternité de Madame Christine Valiquette est prévu vers le 21 avril 2014 et le retour est prévu vers le 21 avril 2015.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'affecter Monsieur Christian Goyette au poste de Directeur du Service de l'Urbanisme et de lui rémunérer une prime égale à dix pour cent (10 %) de son salaire régulier pendant la durée de cette affectation, tel que prévu à l'article 11.13 de la présente convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Monsieur Christian Goyette

No 4774-03-14
Ouverture du
poste temporaire
d'assistant à
l'Urbanisme -
technologue

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'ouverture du poste temporaire d'assistant à l'Urbanisme - technologue.

Madame Luce Lépine, Monsieur Sylvain Charron, Monsieur Sylvain Harvey, Madame Monique Monette Laroche et Madame Christine Valiquette formeront le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4775-03-14
Demande de
dérogation
mineure
5, Bellevue

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 5, Bellevue dans le cadre d'une vente de succession;

Attendu que la dérogation mineure consiste en une demande visant à autoriser le maintien du bâtiment principal et de sa galerie avant situés au 5, chemin Bellevue dans les marges latérales droite de 2,46 mètres et 2,95 mètres et gauche de 7,10 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 février 2014, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour la raison suivante :

- La date de la construction est incertaine.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 5, Bellevue
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 4776-03-14
Demande de
dérogation
mineure
1000, des
Nations

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 1000, des Nations;

Attendu que la dérogation mineure consiste en une demande visant à autoriser le maintien du bâtiment principal situé au 1000, chemin des Nations dans les marges avant et avant secondaire 7,7 mètres et 9,42 mètres au lieu de 10,7 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001, et de la marge latérale gauche de 6,8 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 février 2014, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- L'immeuble était situé dans la municipalité de Bellefeuille au moment de sa construction;
- Une erreur administrative a entraîné l'émission d'un permis d'agrandissement en 2002, ce qui a aggravé le caractère dérogoire de la marge latérale et de la marge avant;
- La réforme cadastrale a pu réduire certaines marges puisque les mesures de la majorité des limites de terrain s'en sont trouvées réduites.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 1000, des Nations
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 4777-03-14

Demande de dérogation mineure
200, Godefroy

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Attendu que la municipalité, de sa propre initiative, a étudié une dérogation mineure pour un bâtiment situé au 200, Godefroy;

Attendu que la dérogation mineure consiste en une demande visant à autoriser le maintien du bâtiment principal situé au 200, chemin Godefroy dans la marge avant secondaire projetée de 9,43, mètres au lieu de 10,7 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 février 2014, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La construction date d'avant la construction de la nouvelle rue;
- Il n'y a pas d'inconvénient ou de préjudice pour les voisins.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 200, Godefroy
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 4778-03-14

Salaires des employés du Service de Sécurité incendie –
Année 2014

Attendu la recommandation du Directeur de Sécurité incendie de majorer le salaire des employés du Service de Sécurité Incendie pour l'année 2014, tel que présenté aux membres du comité de sécurité publique lors de la réunion du 28 février 2014;

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Activités	Fonction assujettis	Tarif 2014
Entretien	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	18.32 \$
Formation	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	17.28 \$
Gestion/ allocation	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	17.28 \$
	Formateur/superviseur	18.90 \$
	Mécanicien	23.08 \$
Intervention	Pompiers qualifié	22.17 \$
	Pompier apprentis	16.64 \$
	Officiers	23.30 \$
	Photographe	21.01 \$
Prévention	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	17.28 \$
	Pompier investigateur	25.27 \$
	Pompier éducateur	19.27 \$
Réunion	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	17.28 \$
Soutien à un autre service	Pompiers	17.28 \$
	Officiers	17.28 \$

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De majorer le salaire des employés du Service de Sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2014, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité

No 4779-03-14

Dépôt du
rapport
de conformité
des bandes
de protection
riveraines

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Le rapport de conformité des bandes de protection riveraines est déposé au Conseil.

No 4780-03-14

Colloque
Éco-Corridors
Laurentiens

Attendu que Éco-Corridors Laurentiens organise un colloque portant sur les aires protégées en terres privées, visant à réunir les acteurs de la région intéressés par la conservation des milieux naturels;

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service de l'Environnement, Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, Messieurs Jean-Guy Gendron et Serge Bureau et Mesdames Catherine Rivard et Nathalie Gingras, membres du CCE, à assister au colloque qui se tiendra à la salle communautaire du Parc national d'Oka le 14 mars 2014 au coût total de 285 \$ taxes en sus. Les sommes proviendront du budget CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

No 4781-03-14

Demande de
financement
municipal –
Activités
2014
ABVLACS

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire un don à l'organisme ABVLACS de 2000 \$ (1800 \$ pour la journée bleue et 200 \$ pour le déjeuner des membres);

De demander à l'organisme de soumettre à la municipalité un rapport d'activités et un rapport financier;

De nommer Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, à titre de représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de ABVLACS. Monsieur Serge Grégoire, conseiller, agira comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Achat
mobilier-
Parc
municipal de
l'Île Benoît

Sujet REPORTÉ

No 4782-03-14
Représentante
Tricentris

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller
et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Luce Lépine, conseillère, à titre de représentante
de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'organisme Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de janvier et février 2014 est déposée au
Conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h00

Fin : 21h20

No 4783-03-14
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller
et résolu à l'unanimité de clore à 21h20 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier